

XVIII. — L'EAU POTABLE

La Fontaine publique, située sur la place de l'église, est constituée par une pyramide en pierre, en forme de cippe à cannelures, à trois jets d'eau qui tombent dans des vasques, permettant ainsi d'abreuver les chevaux, d'y laver ou de puiser de l'eau.

Dans le pays on l'appelle la Fontaine de l'Artichaut, car elle est terminée à sa partie supérieure, par un ornement en fer forgé représentant un artichaut.

L'an XI de la République (1803) le Conseil Municipal résolut d'établir des fontaines dans le village ; à cet effet, les eaux des sources de Lambots et de Vaumuriens furent amenées dans des tuyaux de terre cuite, ce qui occasionna une dépense de 11.350 F.

Installée en 1806, elle est alimentée par une conduite amenant l'eau de la source des Lambots, eau qui passait ensuite par le bassin de Vaumurien ; elle fonctionne toujours, mais son débit est beaucoup moins important qu'autrefois.

Le 5 août 1852, le Conseil Municipal adopta un projet de M. de Vergnette de la Motte, Ingénieur beunois, tendant à capter l'eau de la fontaine des Mazures, située à 2,500 km en amont du village, et de l'amener, par des tuyaux de fonte, dans la localité, en vue de l'établissement de fontaines publiques ; l'adjudication fut tranchée le 5 août 1854.

Afin de pouvoir réaliser cette opération, la Commune de Pommard acheta, le 6 avril 1855, à M. Battault, le terrain où se trouve la source en question ; les travaux d'adduction et de pose des canalisations, exécutés l'année suivante, entraînèrent une dépense de 36.000 F.

Mais cela ne suffisait pas encore pour assurer les besoins du pays en eau, et, le 19 novembre 1891, fut décidée l'acquisition, de M. Gaillot-Thomas, de la source du Pré Roseau, sise rue Nantoux, puis, en 1894, de la source du Pérosay, avec 5 ares de terrain environnant.

On procéda, en 1895, aux travaux de captation et d'aménée de l'eau de ces sources, d'où une dépense de 12.460 F.

Enfin, le 3 janvier 1925, le Conseil Municipal acheta, à M. Billard-Plait, 17 a 20 de terrain autour de la source des Lambots.

Actuellement, des pourparlers sont engagés dans le but d'obtenir, du dehors, un supplément d'eau dont le besoin se fait de plus en plus sentir.

LES LAVOIRS PUBLICS

En 1824, on construisit un lavoir, au bord de la rivière, au levant de la route de Beaune à Autun ; ce lavoir fonctionne toujours.

A la même époque, 1824, on aménagea un autre lavoir à l'angle de la rue Notre-Dame et de la rue Dauphin ; ce dernier a été reconstruit en 1880 et réparé en 1891, mais il a été démolé et supprimé en 1965 lors des travaux de canalisation et de couverture de la fausse rivière.

La suppression de ce dernier lavoir a permis d'élargir sensiblement la rue Dauphin en cet endroit.

XIX. — L'ÉCLAIRAGE PUBLIC

Le 23 novembre 1898, le Conseil Municipal adopta un projet d'éclairage des voies publiques au moyen de lampes portatives à l'acétylène et, le 28 avril suivant, il vota un crédit de 1.673 F. nécessaire pour l'établissement de ce système d'éclairage, comportant la fourniture et la pose, par M. Lambert-Bertin, Entrepreneur à Beaune, de 11 colonnes en fonte et de 6 candélabres.

Toutefois, ce système étant d'un fonctionnement rudimentaire, les lampes à acétylène furent remplacées, le 10 novembre 1899 par 17 lampes alimentées au pétrole qui donnèrent davantage satisfaction.

Et c'est ainsi que les voies publiques de la Commune ont été éclairées au pétrole pendant une vingtaine d'années.

Puis, vint le règne de l'électricité ; le 19 octobre 1911, l'assemblée communale, désireuse de pouvoir faire bénéficier la population de ce nouveau mode d'éclairage, demanda l'autorisation de prendre une concession trentenaire de distribution d'énergie électrique en faveur de M. Devèze, Directeur de la Société Electrique de Nolay.

Le 2 avril 1912, cette dernière se transforma en Société Bourguignonne d'Electricité, mais la guerre de 1914-18 vint arrêter tout progrès en cette affaire, et c'est seulement en 1921 que fut approuvé le cahier des charges de la concession d'électricité et que les lignes d'aménée du courant purent être posées.

Le 30 juillet 1925, l'Energie Industrielle a été substituée à la Société Bourguignonne d'Electricité, et, en 1946, toutes les Sociétés de distribution d'énergie électrique françaises ont été fusionnées en une seule qui a pris le titre d' « Electricité de France ».

En vue de pouvoir profiter du projet d'aménée, entre Chalon et Dijon, d'une conduite de gaz pour les besoins domestiques, le Conseil Municipal adhéra, le 27 novembre 1932, au Syndicat de Communes qui se constituait et vota sa quote-part dans la dépense à engager à cet effet.

Aussi, la population a-t-elle maintenant à sa disposition électricité et gaz, ce qui représente un gros progrès sur le passé.